



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-11-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

Le huit novembre deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le trois novembre deux mil vingt et un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Nathalie GEFFARD, Annie MARSAULT, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Laura LUSSEAU.

Absents excusés : Jacky FAVREAU, Karine OLIVIER,
Anthony PEIGNON, Karine MORIN, Marie-Sandrine GIRARD

Absents non excusés : Éric CATHELINÉAU, Patrice NIVAUULT

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 6 octobre 2021

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 6 octobre 2021, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INSTANCES : présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement-Développement Durable », détaille les derniers dossiers, notamment la Mare des Touches, avec son engazonnement. La mare se remplit très vite en eau.

Concernant le chemin entre la Foresterie et la Mariollière, le SMVT a contacté la Municipalité, dans le cadre de l'animation de Natura 2000 au sujet du ruisseau du Coteau et de sa turbidité lors des fortes eaux. Une solution d'amélioration du lit du ruisseau et un chiffrage ont été proposés à la commune pour remédier à ce constat et sera étudié lors d'un prochain bureau municipal.

Les garages à vélos sont installés, à l'espace Paul Pelletier et se fondent dans le paysage. Une information sera faite aux habitants ayant formulé initialement cette demande.

Martin MOREAU, représentant la commission « Associations » ; précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir une deuxième réunion d'échanges autour de la première fête des associations, sur le déroulé de ce week-end et des possibles animations proposées par les associations. Toutes leurs propositions sont convenables et seront appréciées, sur leur faisabilité, par la commission communale.

Guillaume BONNIN, représentant la commission « Economie », informe le conseil municipal que la signature, prévue chez Maître Rouillet le 25 octobre 2021 concernant la cession d'une parcelle à la SCI FCEJ (Céline Coiffure) sur l'Espace Paul Pelletier, a été repoussée au 10 janvier 2022 à la demande de Mme FAZILLEAU.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-11-01

INSTANCES : présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Voirie-Bâtiment-Cimetière », détaille les derniers dossiers : la finalisation des travaux à Château Bourdin et la démolition des maisons du 9 et 11 Grand'Rue, dans le bourg de Saint-Pardoux.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « Agriculture-Habitat-PLUi » ; précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir le début des travaux au Presbytère. Quelques surprises sont apparues, suite à la destruction d'une cloison entre deux pièces. Des travaux supplémentaires seront à prévoir, pour égaliser les murs et les plafonds, avec une étanchéité rajoutée.

De plus, une rencontre avec l'architecte Luc COGNY a lieu, pour l'extension de la bibliothèque communale, une salle d'informatique d'une superficie de 30 m² au 1^{er} étage et la salle d'archives pour le 2^{ème} étage.

Une réunion va avoir lieu, le 30 novembre prochain, concernant la MARPA, maison partagée entre différentes générations. Ce projet est porté par la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Sophie AUGER, représentant la commission « Action sociale » ; apporte un complément d'informations sur les 143 participants pour l'activité Halloween et la chasse aux trésors. Prochainement, un versement total de 3 380 euros va s'opérer, concernant l'aide aux tickets jeunes (30 euros par enfant et selon une activité de loisirs). Trois temps forts vont être développés par la commission communale, pour 2022 : action envers les personnes âgées, un salon sur les économies d'énergie et octobre rose.

Audrey RIGAUDEAU, référent au Conseil Municipal des Jeunes, précise que les enfants feront la lecture, lors de la cérémonie du 11 novembre et porteront les drapeaux. Des décorations de Noël vont être confectionnées, lors du samedi 27 novembre, sur l'idée du zéro achat et l'aide de Mathilde, de l'atelier créatif de Soutiers.

Marie-France TALINEAU, de la commission « Enfance-Restaurant Scolaire », relate un récent rendez-vous avec l'agent communal, Raphaël CALLOC'H, concernant sa récente prise de poste. Le nouvel agent a rempli les objectifs déjà donnés et se plaît dans le service. La commission a évoqué le départ prochain d'un agent communal et la future réorganisation du service 'restaurant scolaire', avec la montée en compétences de deux autres agents communaux déjà en poste et l'utilisation du service intérimaire proposé par l'AICM de Mazières.

TRAVAUX : Dossier de consultation des entreprises – La Francette – SOUTIERS

Le marché de travaux est réparti en 10 lots, dont un lot infructueux (lot 2 - Charpente). Pour la moitié des lots, un seul candidat a répondu. Le décryptage des premières offres des entreprises donne une plus-value de 55 000 euros par rapport au marché initial et l'estimation du maître d'œuvre.

Le Maire note des délais qui s'allongent du fait des longs silences du maître d'œuvre, des entreprises qui sont submergées de travail et ne répondent pas systématiquement aux appels d'offres, du manque criant de main d'œuvre chez les différents artisans et des prix des matériaux qui montent en flèche.

Avec toutes ces imprécisions et par prudence, l'Assemblée décide de reporter ce point à une prochaine séance.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2021-11-01

TRAVAUX : Avenant numéro 3 – Entreprise AGC SIGLAVER – Boulangerie Le Poirier

Il s'agit de régulariser un oubli dans le traitement administratif du lot 5 – Menuiseries extérieures, pour le marché de travaux de la construction de la boulangerie au Poirier.

L'installation supplémentaire d'une porte pleine a été réalisée et n'a pas été enregistrée, dans le marché, par un avenant. Le montant de cette modification s'élève à 1 550 euros hors taxes.

Afin que la commune bénéficie de l'assurance décennale de l'installateur, AGC SIGLAVER, il est opportun de solliciter l'assemblée délibérante pour valider l'avenant au marché. De plus, par cette décision, la réception définitive des travaux pourra être envisagée, ainsi que la restitution des 5% de retenue de garantie à l'entreprise.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant numéro 3, au profit de l'entreprise AGC SIGLAVER, pour clôture du marché de travaux de la boulangerie, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Avant-projet définitif – Maison des assistantes maternelles – Saint-Pardoux

Le bureau municipal a reçu les dernières modifications entendues avec le maître d'œuvre, BTConseil. Le montant total des travaux est en légère hausse, soit la somme de 445 727,44 euros TTC. Le coût de la maîtrise d'œuvre sera donc réévalué et présenté lors d'une prochaine séance.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avant-projet définitif présenté par en séance, sur le plan technique et financier, avec :

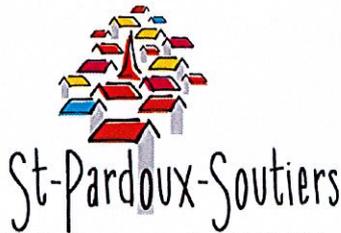
- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

En complément du passage de l'avant-projet sommaire en avant-projet définitif, il est nécessaire de procéder au choix du contrôleur 'santé-protection des salariés – SPS'. Une consultation a été lancée, ci-après détaillée :

Prestataire	Montant H.T devis	Notation 60% prix	Notation 40% technique	Rang
VILLIERS SPS	3 075,00	20	36	2
APAVE	2 948,00	24	31	3
SOCOTEC	1 836,00	60	35	1
BUREAU VERITAS	3 330,00	12	Absence argumentaire	4

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, à savoir celle formulée par la société SOCOTEC, pour la somme de 1 836,00 euros H.T., avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-11-01

TRAVAUX : Avant-projet définitif – Maison des assistantes maternelles – Saint-Pardoux (suite)

En complément du passage de l'avant-projet sommaire en avant-projet définitif, il est nécessaire de procéder au choix du contrôleur technique, pour vérifier la conformité des travaux et établir un procès-verbal de réception des travaux. Une consultation a été lancée, ci-après détaillée :

Prestataire	Montant H.T devis	Notation 60% prix	Notation 40% technique	Rang
APAVE	3 615,00	60	39,17	1
SOCOTEC	3 770,00	57	36,67	2
BUREAU VERITAS	4 150,00	51	0,00	3

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, à savoir celle formulée par la société APAVE, pour la somme de 3 615, 00 euros H.T., avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INTERVENANTS EXTERIEURS : Prestation pour la modification du site internet communal

Le prestataire, TABULA RASA, propose dans son offre de base, pour notre site internet créé en 2015 :

- Refonte du site avec un nouveau design plus actuel et une nouvelle ergonomie
- Rajout de nouvelles couleurs, plus pastels, respectant l'identité communale et sa charte graphique,
- Proposition d'un affichage sur écrans d'ordinateurs plus large et plus grand pour plus de confort
- Mises à jour facilitées avec une interface d'administration plus simple et plus conviviale
- RGPD remis à niveau sur ce nouveau site et sécurisé
- Possibilité de conserver cette navigation au scrolling sur la page (elle se fixe en haut de page)
- Un outil pour optimiser l'affichage du site pour les malvoyants avec des options d'accessibilité

Le montant de l'offre de base est de 3 964,00 euros H.T.

Parmi les options, le prestataire propose :

- Un tchat sur le site pour que les habitants puissent converser avec l'équipe municipale, **montant prestation : 129 euros HT**
- Une carte interactive pouvant faire apparaître différents points importants sur la commune, les commerces, les services, le patrimoine, etc..., **montant prestation : 588 euros**
- Un outil de gestion des associations et des entreprises : chaque entreprise et association de la commune possède une page complète la présentant : coordonnées, description activité, photos, réseaux sociaux, etc... **montant prestation : 588 euros HT**
- Un outil de gestion des salles des fêtes : les internautes font des demandes de réservation en ligne des créneaux pour les salles de fêtes, la commune valide ou non ces demandes, elles s'affichent ensuite sur le site. **montant prestation : 588 euros HT**
- Une newsletter : un outil d'envoi de mails mis en forme aux couleurs de la commune, à une liste d'abonnés (habitants, professionnels, associations, etc...) **montant prestation : 400 euros HT**
- Un blog dédié à la commune, réunissant des articles sur la commune et être lié au bulletin communal : des QR codes sur le bulletin mèneraient à des articles plus détaillés, avec infos complètes, galerie de photos, etc... **montant prestation : 588 euros HT**

La refonte du site internet communal est prévue début d'année 2022. Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître l'intérêt des élus à la consultation de pages de notre site internet : occupation des salles communales, informations sur la petite enfance, les actualités sur la première page, etc...

Pascal POUBLANC quitte la séance. L'Assemblée compte désormais 15 élus votants.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-11-01

INTERVENANTS EXTERIEURS : Prestation pour la modification du site internet communal (suite)

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le devis proposé par TABULA RASA, pour la somme de 3 964,00 euros H.T., concernant l'amélioration du site internet communal, avec une offre de base, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Concernant les options, les élus échangent et valident la carte interactive, l'outil de gestion associations-entreprises et l'outil de gestion de l'occupation des salles communales, pour un montant total des options proposés s'élevant à 1 764,00 euros H.T., avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INTERVENANTS EXTERIEURS : Logiciel d'inscription de la fréquentation des enfants au restaurant scolaire

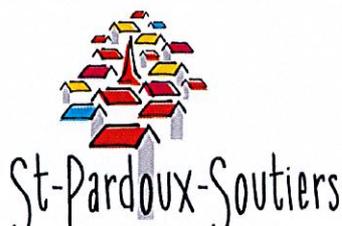
Une consultation a été lancée pour obtenir une offre de prestation, par un logiciel, pour le pointage de la fréquentation des enfants au service communal du restaurant scolaire.

Cette automatisation permettra une liaison informatique, sûre et modifiable aisément, entre le service du restaurant scolaire et celui de la comptabilité, au service de la mairie.

Le bureau municipal a étudié chaque proposition technique et financière, détaillé ci-après :

Prestataire	Proposition financière en TTC	Observations
DEFI INFORMATIQUE	Non formulée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion des types de repas (porc, végétarien...) ✓ Pointage à l'aide d'une tablette
DELTA	595,00 + 586,00 (tablette)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion des types de repas (porc, végétarien...) ✓ Pointage à l'aide d'une tablette (proposée à 586 euros TTC) <i>Tablette écran 10 pouces</i> ✓ Export des données recueillies vers le logiciel JVS-Comptabilité ✓ Acquisition en pleine propriété (aucune redevance annuelle) ✓ 1 an d'assistance technique offerte (95 euros les années suivantes)
ILOISE	504,00	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion des types de repas (porc, végétarien...) ✓ Pointage des présences par lecture optique (coût installation ?)
JVS MAIRISTEM	547,20 + 287,00 tablette	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion des types de repas (porc, végétarien...) ✓ Pointage à l'aide d'une tablette (proposée à 287 euros TTC) <i>Tablette SAMSUNG Galaxy Tab 7, 32 Go, écran 10,4 pouces</i> ✓ Redevance annuelle, maintenance comprise ✓ Alerte en cas de d'impayés lors d'une nouvelle réservation par la famille concernée

Monsieur le Maire précise qu'il est intéressant de bénéficier d'une passerelle d'échanges de données entre le logiciel de pointage et celui de la comptabilité pour l'édition des factures adressées aux familles, pour éviter les pertes de données ou erreurs dans leur recopie.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-11-01

INTERVENANTS EXTERIEURS : Logiciel d'inscription de la fréquentation des enfants au restaurant scolaire (suite)

Une fois ces détails techniques évoqués et après échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, à savoir celle formulée par JVS-MAIRISTEM, pour un montant annuel de 547,20 euros TTC, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Cession d'une parcelle au lotissement des Chaumes

Il reste une dernière parcelle à vendre au lotissement des Chaumes, d'une superficie de 993 mètres carrés, qui intéresse Monsieur HERVIOU et Madame MASSETEAU, résidant déjà dans le lotissement.

Comme l'indique la délibération n°2020-07-02-12 du 2 juillet 2020, la Municipalité propose ledit terrain, aux tarifs suivants :

Superficie en m ²	Prix TTC au m ²	TOTAL
855	29,00	24 795,00
138	15,00	2 070,00
	TOTAL	26 865,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de cession proposées à Monsieur HERVIOU et Madame MASSETEAU, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Annie MARSAULT quitte la séance. L'Assemblée compte désormais 14 votants.

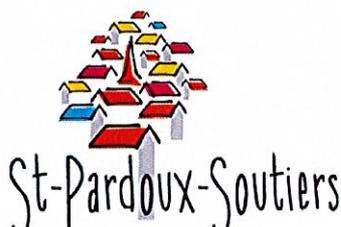
URBANISME : Convention instruction documents d'urbanisme

La communauté de communes Val de Gâtine propose une nouvelle convention d'instruction du droit des sols, pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2024.

Quelques modifications y ont été apportées : obligation de souscription, par les communes, pour une durée de 3 ans (au lieu de 1 an précédemment) et d'utilisation unique du service intercommunal proposé pour les déclarations préalables (D.P.) et les permis de construire (P.C.).

La grille tarifaire a été aussi modifiée, comme suit :

Demande d'urbanisme	Coût unitaire TTC Convention 2019/2020	Coût unitaire TTC Convention 2021/2024	Tarif unitaire TTC Prestataire actuel (ADSCOM)
Certificat d'urbanisme (CUb)	50,00	90,00	69,60
Déclaration préalable (DP)	87,50	90,00	121,80
Permis de démolir	100,00	80,00	121,80
Permis de construire	125,00	125,00	174,00
Permis d'aménager	150,00	150,00	208,80



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-11-01

URBANISME : Convention instruction documents d'urbanisme (suite)

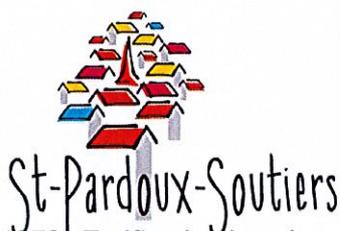
Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix du prestataire, instructeur ADSCOM, pour une maîtrise de la durée de contractualisation, une flexibilité dans la gestion administrative et une volonté de l'agent instructeur d'acquiescer son autonomie, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Tarification location salles communales et matériel

La délibération n° 2021-02-08, en date du 4 février 2021, détaille les tarifs pratiqués à ce jour, à savoir :

		Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Foyer Rural Saint-Pardoux	Parquet	50	110	110
	Salle carrelée	50	110	110
	Toutes les salles	90	160	160
	Mariage	250	500	
	Forfait cuisine	85	85	85
	Journée supplémentaire	50	100	50
Options	Couvert	Gratuit	60	60
	Sonorisation	60	90	90
	Salle multi-activités	70	125	125
	Salle Pompiers	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Salle L'Étape	40	100	100
	L'Étape - Chambre verte	10	15	15
	L'Étape - Chambre rouge	15	20	20
	L'Étape - Chambre grise	15	20	20
	L'Étape - Chambre mauve	20	30	30
	Taxe séjour chambre d'hôtes	0,40	0,40	0,40
	Soutiers	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
	Mariage	175	250	
	Salle polyvalente	80	120	120
	Vaisselle (forfait)	Gratuit	60	60
	Stand (la travée)	Gratuit		Gratuit



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-11-01

FINANCES : Tarification location salles communales et matériel (suite)

- ✓ Horaires de location : journée : 9h00 à 9h00 - mariage du vendredi 18h00 au lundi 9h00.
- ✓ Le nettoyage de toute salle communale comprend : balayer et serpillier les sols, laver les tables et chaises, nettoyer les communs : toilettes, entrée, cuisine, trier et évacuer les poubelles. Les produits de nettoyage sont fournis par la municipalité.
- ✓ Les extérieurs devront être vérifiés et laissés propres. Un état des lieux entrant et sortant sera établi, à compter du 1^{er} janvier 2022. La désinfection est ensuite effectuée par les services communaux.
- ✓ Un forfait ménage est proposé : 150 euros (Foyer rural) - 100 euros (Soutiers). Une pénalité pourra être appliquée, en cas de ménage insuffisant, soit 20 euros/heure.
- ✓ Arrhes : 30% seront appliquées si l'annulation est faite moins d'un mois avant la date réservée, 50% si l'annulation est faite 3 jours avant la date préalablement réservée.
- ✓ Les fêtes de voisins (de quartier) se verront appliquer la tarification 'associations'.
- ✓ Les associations communales ont la gratuité de toutes les salles communales.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'ensemble des tarifs appliqués pour les salles communales, le matériel et les modalités de nettoyage et d'utilisation, avec un effet au 1^{er} janvier 2022, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Evaluation de la voirie pour la DGF 2023

La longueur de la voirie communale est une donnée influençant le calcul du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF), recette importante du budget communal.

Dans la délibération n°2015-12-10-09, en date du 10 décembre 2015, la longueur de la voirie communale a été estimée de la façon suivante :

Voies à caractère de chemins communaux entretenus64 647 mètres
Voies à caractère de chemins communaux de randonnées16 490 mètres

ANCIENNE LONGUEUR TOTALE VOIRIE COMMUNALE 81 137 mètres

Depuis l'année 2015 et depuis la fusion des deux communes, plusieurs acquisitions ou cessions foncières ont eu lieu, à savoir :

Voies à caractère de chemins communaux entretenus (Soutiers).....+ 5 875 mètres
Voies à caractère de chemins communaux entretenus cédés- 63 mètres
Voies à caractère de chemins communaux entretenus acquis - 405 mètres

Ainsi, pour l'estimation du montant de la DGF 2023, il est proposé à l'assemblée de valider les métrés suivants :

Voies à caractère de chemins communaux entretenus 70 864mètres
Voies à caractère de chemins communaux de randonnées 16 490 mètres

NOUVELLE LONGUEUR TOTALE VOIRIE COMMUNALE 87 354 mètres

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la proposition détaillée ci-avant de réévaluation de la voirie communale, pour le calcul de la DGF 2023, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-11-01

RESSOURCES HUMAINES : Remboursement frais de train à un élu

Un déplacement de quatre élus est prévu pour le salon des Maires, à Paris, les 15, 16 et 17 novembre prochains. Des billets de train ont été réservés par le Maire, qui sollicite l'Assemblée pour leur remboursement, à savoir la somme de 196 euros.

Le bureau municipal demande à l'Assemblée de se prononcer sur le remboursement des frais de déplacement en train, au salon des Maires, à Paris, engagés par Monsieur Johann BARANGER, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Modification temps de travail d'un agent technique au restaurant scolaire

La rentrée scolaire a été signe de nouvelle organisation au sein du service du restaurant scolaire, pour la distribution des repas et la surveillance à table. Deux départs, l'un volontaire et l'autre pour un doux repos à la retraite, ont obligé les élus à prévoir de nouveaux recrutements dans ce service.

Ainsi, il a été nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent communal intervenant sur la pause méridienne, au profit de l'école privée Saint-Joseph. L'Assemblée est donc sollicitée pour accepter une évolution de son temps hebdomadaire de travail, de 3h27 à 4h35.

Le bureau municipal demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'évolution du temps de travail de l'agent communal, au restaurant scolaire, telle que présentée ci-dessus, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

- Une réflexion est à nouveau menée concernant le mur de la boulangerie, visible de la départementale. Monsieur le Maire pose plusieurs questions à l'Assemblée : la majorité pense qu'il est nécessaire de repeindre le mur. Les deux propositions de l'artiste ne rapportent pas l'unanimité. Les élus, en majorité, préféreraient une thématique liée à la boulangerie et/ou l'espace économique du Poirier. Monsieur le Maire en prend note et contactera prochainement l'artiste peintre, REBEB. Un contact pourra être pris également avec Laëtitia PAPOT, qui travaille sur toile, interchangeable.
- Dates. **27 novembre** : bricolage de Noël avec le Conseil Municipal des Jeunes, **4 décembre** : le matin : Téléthon et **19 heures** : spectacle All'Arrabiatta, **5 décembre** : commémoration en mairie, à 10 heures, **9 décembre** : conseil municipal, **14 janvier** : vœux des Pompiers – Sainte Barbe, **15 janvier** : vœux du Maire, Foyer Rural, 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h54.

Le Maire,
Johann BARANGER

